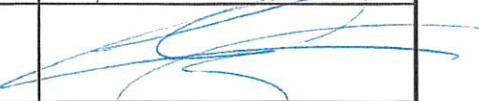
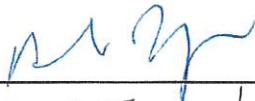
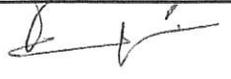
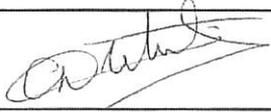
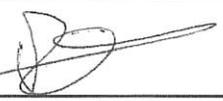
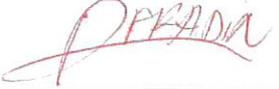


ARRETE ET SIGNATURES

JEROME AGNELLET		
KARIM CHALABI	Pouvoir à C. Collomb	
GREGORY BAERT		
SEBASTIEN ATRUX-TALLAU		
STEPHANE BESSON		
CLAIRE BARRIN		
ELISA DE POORTER		
BENJAMIN DELOCHE		
PIERRE BASTARD-ROSSET		Absent
RICHARDO RODRIGUES		
MICHEL CATON		
CHRISTINE RODRIGUES		
CATHERINE DUTEIL		
FREDERIC VAILLANT		
GRAZIELLA POURROY-SOLARI	Pouvoir à C. Rodrigues	
REMI FRADIN		

Certifié exécutoire par le Maire, Pierre BIBOLLET, compte tenu de la transmission en préfecture, le 20/03/2025 et de la publication le 21/3/25



COMMUNE de THÔNES - BUDGET PRINCIPAL

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Maire, Pierre BIBOLLET,
A Thônes, le 13/03/2025
Le Maire, Pierre BIBOLLET,



Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Thônes, le 13/03/2025

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 23
Nombre de suffrages exprimés : 26
VOTES : Pour : 26
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 28/02/2025

Les membres du Conseil Municipal,

PIERRE BIBOLLET	
MICHELE FAVRE D'ANNE	
CLAUDE COLLOMB-PATTON	
CHANTAL PASSET	
NELLY VEYRAT-DUREBEX	
PIERRE LESTAS	Pourvoir au Maire
NICOLE LAURIA	
CHRISTINE RUFFON	
BRIGITTE VULLIET	
JOELLE TIBURZIO	Absente
MURIELLE PERILLAT-DIT-LEGROS	
RODOLPHE PALACIOS	
STEPHANE FAURE-HUDRY	Absente

NOTE DE SYNTHÈSE BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2025

SOMMAIRE

INTRODUCTION

1^{ère} PARTIE : PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2025

1.1 La section de fonctionnement

1.1.1 Evolution des dépenses

1.1.2 Evolution des recettes

1.2 La section d'investissement

1.2.1 Les dépenses d'investissement

1.2.2 Leur financement

2^{ème} PARTIE : AUTRES ÉLÉMENTS : FOCUS SUR LA DETTE ET PRINCIPAUX RATIOS

2.1 Focus sur la dette

2.2 Quelques ratios de niveau et de solvabilité budgétaire

INTRODUCTION

L'article 107 de la Loi NOTRE du 7 août 2015 prévoit de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Au plan communal, les priorités répondent aux objectifs de :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement.
- Ne pas augmenter les taux des taxes locales.
- Adapter l'endettement de la collectivité à ses capacités financières.
- Poursuivre les investissements en modernisant les équipements communaux
- Rechercher les financements extérieurs pour optimiser les restes à charge de la collectivité.

Après le rapport d'orientation budgétaire présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 16 janvier 2025, le budget primitif 2025 est la seconde étape qui concrétise les orientations de la municipalité.

Le budget 2025, acte majeur de la collectivité, s'inscrit dans la continuité de ces dernières années ; il s'agit de renforcer l'élan donné à la politique d'investissement dans le respect d'une gestion budgétaire rigoureuse et raisonnable des deniers publics.

1ère PARTIE : PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2025

1.1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1.1 Evolution des dépenses de la section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 9 539 697 € en 2025.

Elles augmentent de 2,84% par rapport au budget 2024.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	BP 2025	Variation en valeur	Variation en %
011 - Charges à caractère général	3 018 220 €	2 869 987 €	-148 233 €	-4,91%
012 - Charges de personnel	3 917 866 €	4 135 984 €	218 118 €	5,57%
014 - Atténuation de produits	392 074 €	325 000 €	-67 074 €	-17,11%
65 - Autres charges de gestion courante	1 603 426 €	1 688 315 €	84 889 €	5,29%
66 - Charges financières	191 968 €	266 911 €	74 943 €	39,04%
67 - Charges exceptionnelles	3 000 €	3 500 €	500 €	16,67%
68 - Provisions	150 000 €	250 000 €	100 000 €	66,67%
Total des dépenses réelles	9 276 554 €	9 539 696 €	263 143 €	2,84%
042 - Opérations d'ordre	518 920 €	555 880 €	36 960 €	7,12%
023 - Virement à la section investissement	700 000 €	715 000 €	15 000 €	2,14%
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 495 474 €	10 810 576 €	315 103 €	3,00%

➤ **LES CHARGES A CARACTERE GENERAL 2,87 M€**

- Le montant prévisionnel inscrit en 2025 au chapitre 011 est estimé 2 869 987 €, contre 3 018 220 € en 2024. Ce chapitre représente la plus grosse part des dépenses de fonctionnement générales de la collectivité, hors frais de personnel.
- Cette baisse de l'ordre de 148 233 € s'explique principalement par la baisse annoncée des coûts de l'énergie électrique et par des dépenses conjoncturelles 2024 qui n'auront pas lieu en 2025.
- Pour autant, les dépenses liées à la maintenance des bâtiments doivent être réévaluées. Ils interviennent en complément des crédits inscrits en investissements. Compte tenu du patrimoine vieillissant de la commune, un montant plus important doit être inscrit en 2025, 175 000 € au lieu de 130 000 €.
- En ce qui concerne les dépenses de réfections de voiries, le montant a été réduit de 25 000 € compte tenu du fait que les grosses réfections ont eu lieu en 2024.
- Enfin les charges liées aux acquisitions foncières effectuées par le biais de l'Etablissement Public Foncier sont inscrites à hauteur de 130 000 €, le portage pour les anciens logements PITTET étant soldé.

➤ **LES CHARGES DE PERSONNEL 4,14 M€**

Le budget prévisionnel 2025 prévoit :

- Le reclassement pour raison médicale d'un agent en poste au fleurissement et nécessitant son remplacement (53 000 €) ; le recrutement d'un agent polyvalent en régie son et lumière à l'espace cœur des vallées (45 000 €).
- La poursuite des recrutements en cours (policier municipal).
- Le gel, pour l'instant, du recrutement de l'agent chargé des marchés publics.
- Les différentes augmentations de salaire liées aux avancements d'échelons, de grades, d'indices et de régimes indemnitaires.
- Une évaluation de l'enveloppe des heures supplémentaires et complémentaires et des heures liées au remplacement des agents absents (42 000 € pour ces derniers).
- L'indemnité de résidence sur l'année complète (64 000 €).
- L'augmentation du taux de cotisation patronale C.N.R.A.C.L. (+ 45 000 €).
- Le salaire du Directeur du Foyer conformément aux engagements pris avec la FOL, pour 80 000.

Compte tenu de ces éléments, le BP 2025 du chapitre 012 s'élèvera à **4 135 984 €** soit + 5.57 % par rapport au BP 2024. Plus de la moitié de cette augmentation est consécutive à des mesures imposées que la collectivité ne peut maîtriser (instauration de l'indemnité de résidence, augmentation du taux de cotisation patronale C.N.R.A.C.L.).

La masse salariale, représentant 43% des dépenses réelles de fonctionnement, nécessite comme chaque année d'actionner différents leviers pour maîtriser les dépenses de personnel qui passent par des ajustements organisationnels quand les besoins s'expriment dans les services, mais aussi, une étude systématique concernant l'opportunité du remplacement des départs à la retraite ou des contractuels, de développement des compétences et de la polyvalence des agents.

➤ **LES ATTÉNUATIONS DE PRODUITS 0,32 M€**

Le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales est estimé en 2025 à 325 000 €. Ce poste, qui était en général en constante augmentation, a vu une baisse de près de 86 000 € entre 2023 et 2024.

➤ **LES CHARGES DE GESTION COURANTE 1,69 M€**

Ce chapitre 065, (autres charges de gestion courante), est en grande partie réservé aux subventions versées aux associations, à la subvention d'équilibre du CCAS et aux participations versées à des organismes tels que le SDIS. Le montant de ce chapitre s'est élevé en 2024 à 1 603 426 €. Il s'élèvera à 1 688 315 € en 2025.

- Avec la baisse des dotations d'Etat, la municipalité avait fait le choix de procéder à des économies de gestion selon une logique d'efforts partagés par tous tant en interne dans la collectivité qu'au niveau des organismes satellites (associations). Les associations utilisant des locaux municipaux ont participé, depuis 2023, également aux charges de chauffage et d'électricité.
- De la même manière que les années précédentes, la répartition de l'enveloppe de subventions sera effectuée au cas par cas, en tenant compte de critères objectifs afférents notamment à la situation financière de l'association. Le financement du feu d'artifice par l'Office du Tourisme est également pris en compte cette année.
- L'enveloppe sera donc revalorisée et le montant consacré aux associations devrait s'élever, en 2025, à 677 855 €.
- La subvention versée au CCAS s'élèvera, a priori, à 500 000 €, soit une baisse de 28 500 € par rapport au besoin d'équilibre de l'exercice 2024. Rappelons que le CCAS gère les deux structures petite enfance (Multi-accueil, crèche familiale) mais aussi le repas des seniors et la prise en charge des secours et aides aux familles.
- Le montant de la contribution incendie, fixé par le SDIS, reste stable à 264 460 € en 2025.

➤ **LES CHARGES FINANCIERES 0,27 M€**

Les charges financières sont en augmentation en 2025 afin de prendre en compte les emprunts réalisés en 2024, celui prévu en 2025, ainsi que les frais financiers relatifs à la ligne de trésorerie souscrite en décembre 2024. La commune a souscrit un emprunt de 1,5 millions en 2024, ainsi qu'une ligne de trésorerie de 1 million d'euros.

Elle prévoit d'emprunter 2 millions d'euros en 2025 pour financer ses nouvelles dépenses d'équipement.

➤ **LES CHARGES EXCEPTIONNELLES**

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 3 500 € et concernent notamment les annulations des titres de recettes sur les exercices antérieurs.

➤ **LES PROVISIONS POUR RISQUES**

Compte tenu des incertitudes budgétaires en 2025, d'une part, et du devenir de l'ancien EHPAD, d'autre part, la Municipalité prévoit d'inscrire une provision de 250 000 €.

➤ **LE VIREMENT A L'INVESTISSEMENT**

Afin d'autofinancer une partie des dépenses d'équipement de l'année 2025, ce budget prévoit un virement de 715 000 €.

1.1.2 EVOLUTION DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	BP 2025	Variation en valeur	Variation en %
013 - Atténuation de charges	50 200 €	30 000 €	-20 200 €	-40,24%
70 - Produits des services	1 063 500 €	1 189 130 €	125 630 €	11,81%
73 - Impôts et taxes	2 622 069 €	2 622 069 €	0 €	0,00%
731 - Fiscalité locale	4 516 608 €	4 595 076 €	78 468 €	1,74%
74 - Dotations, subventions, participat°	1 654 918 €	1 661 912 €	6 994 €	0,42%
75 - Autres produits de gestion courante	321 000 €	458 000 €	137 000 €	42,68%
76 - Produits financiers	28 €	28 €	0 €	0,00%
77 - Produits exceptionnels	0 €	2 000 €	2 000 €	
Total des recettes réelles	10 228 322 €	10 558 215 €	329 892 €	3,23%
042 - Opérations d'ordre	2 361 €	2 361 €	0 €	0,00%
002 - Excédents reportés	264 791 €	250 000 €	-14 791 €	-5,59%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 495 474 €	10 810 576 €	315 101 €	3,00%

➤ **LES ATTÉNUATIONS DE CHARGES**

Ce chapitre concerne essentiellement les remboursements liés aux absences du personnel.

➤ **LES PRODUITS DES SERVICES 1,19 M€**

Pour 2025, les postes de recettes sont principalement :

- Les concessions des cimetières (40 000 €)
- Les ventes de bois (30 000 €)
- Les redevances et droits des services à caractère culturel dont Musée, la bibliothèque et la saison culturelle (110 000 €)
- Les redevances à caractère sportif qui concernent spécifiquement la piscine. (110 000 €)
- Les redevances et droits des services de la restauration (325 000 €)
- La refacturation de prestations et de personnel entre budgets (277 830 €) et pour les autres redevables (260 500 €) (Crois Rouge, SDIS, Office du tourisme, Halpades...)

➤ **IMPOTS ET TAXES ET FISCALITÉ LOCALE 7,22 M€**

Depuis la mise en œuvre de la nouvelle norme comptable M57 en 2024, les recettes de fiscalité sont comptabilisées dans deux chapitres différents :

- Le chapitre 73 (Impôts et taxes) retrace maintenant l'attribution de compensation versée par la CCVT et le FNGIR versé par l'Etat (2 622 069 €).
- Le chapitre 731 (Fiscalité locale) comptabilise les droits et taxes sur lesquelles l'assemblée délibérante peut agir (4 595 076 €).

Le chapitre 73 reste stable entre 2024 et 2025, à périmètre de compétence constant entre la commune et la CCVT. Le FNGIR reste stable également.

Dans le chapitre 731, la plus grosse part des recettes provient des produits de TFB, TFNB et THRS majorés de 60% depuis l'année 2024.

Ces taxes foncières et d'habitation représente 3 829 127 €, à taux constants, et prennent uniquement en compte l'effet de revalorisation forfaitaire des bases de + 1,7% décidée par l'Assemblée nationale.

Les autres produits de fiscalité locale concernent la taxe sur l'électricité, les droits de mutation, les droits de place, la taxe de séjour et la taxe sur les publicités extérieures.

RECETTES DE FISCALITÉ LOCALE	CA 2024	BP 2025	Variation en valeur	Variation en %
Taxes foncières et d'habitation	3 760 459 €	3 829 127 €	68 668 €	1,83%
Rôles complémentaires	19 730 €	20 000 €	270 €	1,37%
Taxe additionnelle aux droits de mutation	382 044 €	368 000 €	-14 044 €	-3,68%
Taxe / consommation finale d'Electricité	174 221 €	175 949 €	1 728 €	0,99%
Droits de place	92 316 €	80 000 €	-12 316 €	-13,34%
Taxe de séjour	99 855 €	100 000 €	145 €	0,15%
Taxe locale sur les publicités extérieures	22 905 €	22 000 €	-905 €	-3,95%
Total des recettes de fiscalité locale	4 551 530 €	4 595 076 €	43 546 €	0,96%

- Les droits de mutation ont atteint un niveau plus bas en 2024, par rapport aux années précédentes, et une anticipation à la baisse est encore prévue en 2025 à cause de la crise immobilière (431 956 € perçus en 2023). Cette ressource reste extrêmement difficile à prévoir.

La taxe d'accise sur la consommation d'électricité reste stable, ainsi que les produits de taxe de séjour et de publicité extérieure (enseignes).

➤ DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Le montant de la dotation global de fonctionnement ne cesse de baisser mais cette baisse est compensée par la dotation de solidarité rurale (dotation « bourg-centre »). Au moment de l'élaboration du budget 2025, le montant des dotations n'est pas encore connu. Toutefois, compte tenu des évolutions constatées ces dernières années, les prévisions tiennent compte de :

- La baisse de la DGF
- L'augmentation de la DSR
- La relative stabilité des dotations de compensation (D.C.R.T.P., compensation des exonérations, ...) et de la dotation pour les titres sécurisées (passeports, CNI)
- La légère augmentation, chaque année, des produits du fonds Genevois.

➤ AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Ce chapitre enregistre notamment toutes les recettes liées à l'utilisation des bâtiments communaux, qu'il s'agisse des loyers perçus ou bien des charges locatives facturées aux occupants.

Dans les autres produits de gestion courante, nous enregistrons également les recettes de mécénat et participations pour la saison culturelle, ainsi que le remboursement par les assurances en 2025 du sinistre incendie au centre technique municipal.

➤ PRODUITS EXCEPTIONNELS

Il s'agit principalement de titres de recette émis pour annuler des mandats sur les exercices antérieurs.

➤ AFFECTATION DU RÉSULTAT

En comparant les deux tableaux du budget de fonctionnement, on constate un écart de 250 000 € entre les dépenses et les recettes.

Afin de réaliser cet équilibre, un montant de 250 000 € sera conservé en recettes de fonctionnement sur l'excédent constaté à la clôture de l'exercice 2024, le reliquat de cet excédent sera affecté en recettes d'investissement sur le compte 1068.

1.2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1.2.1 Les dépenses de la section d'investissement

Les crédits engagés sur les dépenses d'équipement (acquisitions, travaux en cours) en 2024 mais non réalisés sont reportés dans les restes à réaliser. Au budget 2025, cette enveloppe s'élève à la somme de 2 008 894,29 €.

Les dépenses d'équipement précitées voient également l'inscription de nouveaux projets mais surtout l'inscription des enveloppes complémentaires nécessaires à la poursuite des grands projets en cours.

C'est le cas notamment pour :

- La poursuite de l'opération de l'îlot Rousseau : 2 547 024 €
- La poursuite de l'opération petite enfance : 2 395 903 €
- L'acquisition de la Maison de Canton : 520 000 €
- Les opérations liées à la sécurisation des cours d'eau et des berges : 120 000 €
- La mission de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du restaurant scolaire et la rénovation énergétique du groupe Thurin : 50 000 €

D'autres projets nouveaux viennent compléter ces inscriptions comme par exemple :

- Le rond-point rue de la Saulne : 150 000 €
- Les investissements nécessaires au bon fonctionnement de la piscine : 80 000 €
- La mise en valeur des arcades : 45 000 €
- Le remplacement des véhicules municipaux : 55 000 €
- Diverses opérations de voirie : 117 000 €

Une régularisation demandée par la trésorerie concerne l'annulation de 2 titres de recettes émis à tort, pour appeler des subventions d'investissement en 2023, pour 314 471 €.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2024	BP 2025	Variation en valeur	Variation en %
Restes à réaliser (dépenses d'équipement)	3 018 483 €	2 008 894 €	-1 009 589 €	-33,45%
Nouvelles dépenses d'équipement	7 841 100 €	6 744 828 €	-1 096 272 €	-13,98%
Emprunts et dettes (chapitre 16)	412 918 €	511 383 €	98 465 €	23,85%
Remboursements EPF (chapitre 27)	249 580 €	236 775 €	-12 805 €	-5,13%
Régl. titres 2023 subv. investissement	0 €	314 471 €	314 471 €	
Total des dépenses réelles	11 522 081 €	9 816 351 €	-1 705 730 €	-14,80%
040 - Opérations d'ordre	2 361 €	2 361 €	0 €	0,00%
041 - Intégration legs	0 €	1 700 000 €	1 700 000 €	
Déficit reporté (compte 001)	0 €	2 110 323 €	2 110 323 €	
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	11 524 442 €	13 629 035 €	2 104 593 €	18,26%

Il faut noter également dans ce budget d'investissement, l'intégration dans le patrimoine communal d'un leg concernant 2 chalets pour une valeur totale de 1 700 000 €. Cette opération est neutre car elle s'équilibre en dépenses d'investissement et en recettes d'investissement.

1.2.2 Les recettes de la section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2024	BP 2025	Variation en valeur	Variation en %
Restes à réaliser	4 007 790 €	3 985 066 €	-22 724 €	-0,57%
10 - Dotations, Fonds divers et réserves	1 300 000 €	1 145 000 €	-155 000 €	-11,92%
16 - Emprunts nouveaux	1 500 000 €	2 000 000 €	500 000 €	33,33%
13 - Subventions d'investissement	1 603 284 €	1 799 941 €	196 657 €	12,27%
024 - Produit des cessions	0 €	963 109 €	963 109 €	
Total des recettes réelles	8 411 074 €	9 893 116 €	1 482 042 €	17,62%
040 - Opérations d'ordre	518 920 €	555 879 €	36 959 €	7,12%
021 - Virement de la section fonctionnement	700 000 €	715 000 €	15 000 €	2,14%
1068 - Affectation du résultat	1 198 388 €	765 041 €	-433 347 €	-36,16%
041 - Intégration legs	0 €	1 700 000 €	1 700 000 €	
Excédent reporté (compte 001)	696 060 €	0 €	-696 060 €	-100,00%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11 524 442 €	13 629 035 €	2 104 594 €	18,26%

➤ LES DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (CHAPITRE 10)

Ce chapitre enregistre les recettes liées au recouvrement de la Taxe d'Aménagement et du FCTVA. Compte tenu du dynamisme des constructions et des investissements, le FCTVA est en augmentation.

Toutefois, les recettes de taxes d'aménagement relatives aux constructions nouvelles ont été divisées par 3 depuis 2023, consécutivement au nouveau mode de perception de cette taxe, décalé dans le temps. Le budget 2025 anticipe une enveloppe équivalente au montant perçu en 2024, soit 100 000 €.

L'excédent de fonctionnement capitalisé participe à l'autofinancement des dépenses d'équipement, limitant ainsi le recours à l'emprunt.

DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	BP 2024	BP 2025	Variation en valeur	Variation en %
FCTVA	1 000 000 €	1 045 000 €	45 000 €	4,50%
Taxe d'aménagement	300 000 €	100 000 €	-200 000 €	-66,67%
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 198 388 €	763 786 €	-434 602 €	-36,27%
Total dotations, fonds divers et réserves	2 498 388 €	1 908 786 €	-589 602 €	-23,60%

➤ LES SUBVENTIONS - (CHAPITRE 13)

La recherche des subventions est essentielle et depuis 2019, des subventions significatives ont été obtenues pour les projets structurants pour la commune.

➤ **LES PRODUITS DES CESSIONS - (CHAPITRE 024)**

Le produit des cessions inscrit au budget primitif 2025, d'un montant de 963 109 € correspond aux opérations suivantes :

- Vente terrain La Curiaz, pour 180 000 €
- Vente terrain bâtiment service des eaux, pour 140 000 €
- Vente terrain Les Perrasses, pour 570 000 €
- Vente d'anciens véhicules et matériels, pour 73 109 €

➤ **LES EMPRUNTS - (CHAPITRE 16)**

En 2025 et pour équilibrer le budget d'investissement, un emprunt de 2 millions d'euros est prévu au budget. Il sera réalisé dès le vote du budget afin d'alimenter suffisamment la trésorerie, compte tenu des échéances importantes des deux plus grosses opérations, l'îlot Rousseau et la construction de la crèche.

2ème PARTIE : AUTRES ÉLÉMENTS DU BUDGET PRIMITIF 2025

2.1 – FOCUS SUR LA DETTE

Depuis 2022 et afin de faire face au rythme de décaissement des grandes opérations d'aménagement (déviation est, voie verte du Fier, aménagement du centre-ville, jardins partagés, Maison des associations), la commune a emprunté les montants suivants :

- 2022 : 1 000 000 €
- 2023 : 3 000 000 €
- 2024 : 1 500 000 €

Le budget 2025 prévoit un nouvel emprunt de 2 000 000 € portant ainsi l'endettement à 7 500 000 € en quatre ans.

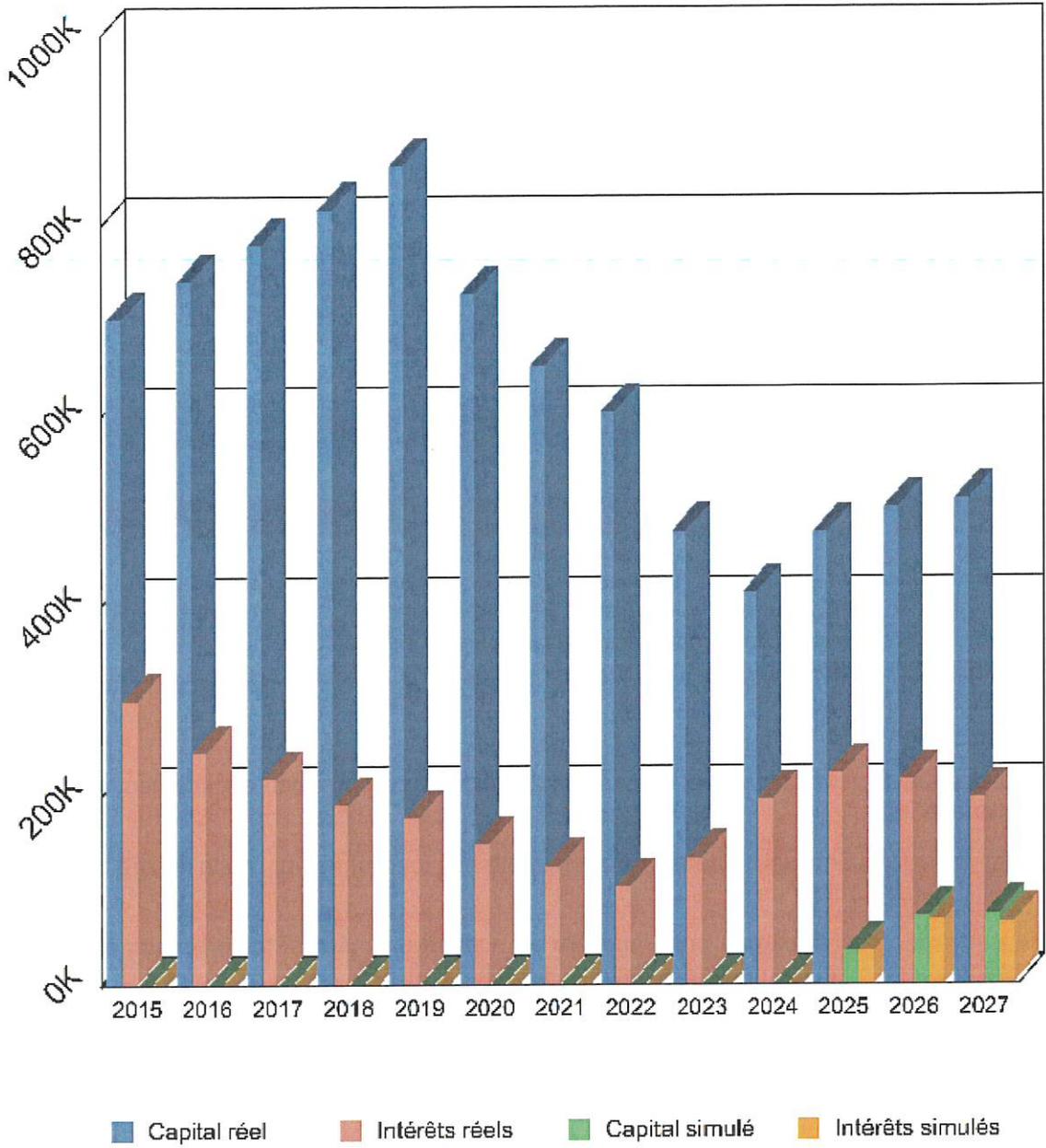
Toutefois, le ratio Encours de dette / Recettes réelles de fonctionnement reste encore raisonnable puisqu'il s'établit autour de 80 %.

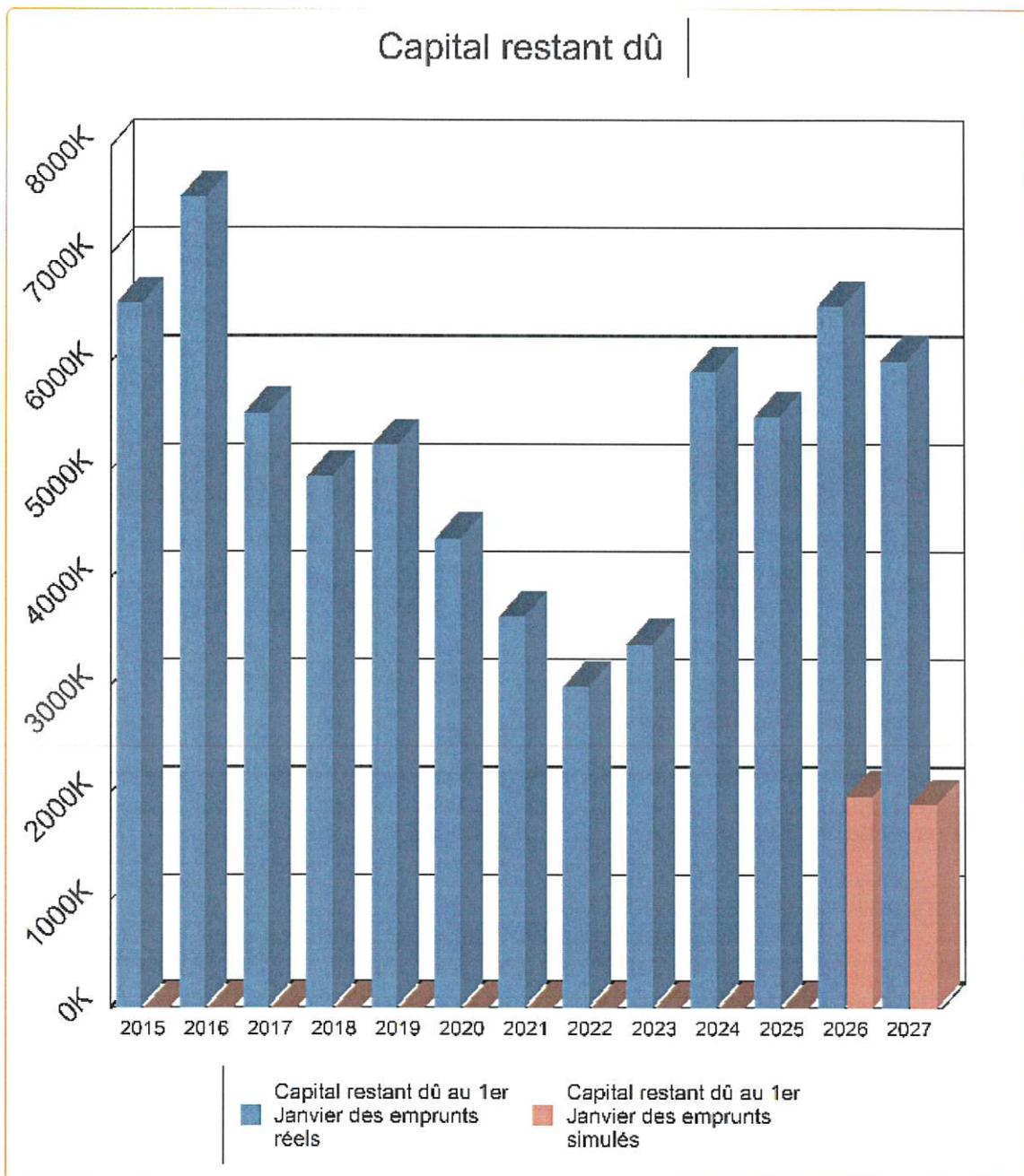
L'encours de dette / épargne brute, mesuré en nombre d'années si toute l'épargne brute était consacrée au remboursement de la dette, s'établit à 5,7 ans.

Cette capacité à mobiliser l'emprunt s'explique surtout par l'absence de nouveaux emprunts contractés entre 2018 et 2022 et par l'extinction d'emprunts anciens jusqu'en 2024.

SLOW

Diagramme de remboursement





2.2 – RATIOS DE NIVEAU ET DE SOLVABILITÉ BUDGÉTAIRE

Les ratios financiers fonctionnent à l'image de signaux d'alerte, permettant de détecter rapidement et facilement des difficultés ou des potentialités financières. Autrement dit, les ratios sont utiles pour conduire une analyse financière communale, mais néanmoins pas ils ne sont pas suffisants et il faut les manier avec précaution.

On distingue principalement les ratios de niveau, permettant de comparer les différents agrégats par rapport à la population, ainsi que les ratios de solvabilité budgétaire permettant notamment de

situer la collectivité en matière de capacité d'épargne, de capacité d'endettement et de désendettement.

Les données de référence pour situer la commune par rapport à la moyenne des 26 communes de Haute-Savoie dont la population est située entre 5 000 et 10 000 habitants, ont été exploitées auprès de l'OFGL (Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales) à partir des comptes administratifs 2023.

Il convient donc d'être prudent sur l'interprétation de ces ratios puisqu'on compare des données prévisionnelles et réelles, et sur deux années d'écart : compte administratif 2023 et budget primitif 2025.

Enfin, il faut préciser que ces ratios ne concernent que le budget principal de la commune.

RATIOS DE NIVEAU	BP 2025 Thônes	Montant par habitant	Moyenne strate Haute-Savoie *
Dépenses réelles fonctionnement	9 539 697 €	1 387,39 €	1 342,09 €
Dont charges générales	2 869 987 €	417,39 €	465,56 €
Dont masse salariale	4 135 984 €	601,51 €	674,86 €
Dont subventions aux associations	677 855 €	98,58 €	45,58 €
Dont charges financières	266 911 €	38,82 €	38,56 €
Masse salariale / Dépenses réelles fonctionnement	43,36%		50,28%
Recettes réelles fonctionnement	10 558 215 €	1 535,52 €	1 583,50 €
Dont impôts et taxes	7 217 145 €	1 049,61 €	956,49 €
Dont concours de l'Etat hors DGF-DSR	786 912 €	114,44 €	63,98 €
Dont DGF-DSR	660 000 €	95,99 €	91,17 €
Dépenses d'équipement	6 744 828 €	980,92 €	640,85 €
Remboursement capital de la dette	511 383 €	74,37 €	167,26 €
Encours de la dette (y.c. emprunt 2025)	8 477 799 €	1 232,96 €	1 553,00 €
Encours de la dette / Recettes réelles fonctionnement	80,30%		98,07%
RATIOS DE SOLVABILITÉ BUDGÉTAIRE	BP 2025 Thônes	Montant par habitant	Moyenne strate Haute-Savoie *
Épargne brute au CA 2024	1 486 620 €	216,20 €	337,41 €
Épargne brute / Recettes réelles fonctionnement	14,08%		21,31%
Encours de la dette / Épargne brute	5,70		4,60

** Il s'agit des 26 communes de Haute-Savoie dont la population est comprise entre 5 000 habitants et 10 000 habitants*

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID : 074-217402809-20250313-CM25022B-BF

SLOW

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE

Collectivité : **COMMUNE de THÔNES**Budget : **BUDGET PRINCIPAL****2024**

Compte	Fonction	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
Chapitre - 10				
10226 - Taxe d'aménagement	01	8 881.18 €	0.00 €	0.00 €
10226 - Taxe d'aménagement	020	4 000.00 €	7 763.00 €	0.00 €
Chapitre - 13				
1323 - Subv. non transf. Départements	515	24 000.00 €	24 000.00 €	0.00 €
Chapitre - 16				
1641 - Emprunts en euros	01	339 584.44 €	339 584.44 €	0.00 €
1641 - Emprunts en euros	5	73 333.32 €	36 666.66 €	0.00 €
Chapitre - 20				
202 - Frais études, élaboration, modif et révisions doc d'urbanisme	020	0.00 €	3 498.06 €	13 836.00 €
202 - Frais études, élaboration, modif et révisions doc d'urbanisme	5	35 460.00 €	0.00 €	6 240.00 €
202 - Frais études, élaboration, modif et révisions doc d'urbanisme	515	26 405.00 €	15 030.00 €	0.00 €
2031 - Frais d'études	01	7 669.44 €	0.00 €	0.00 €
2031 - Frais d'études	023	0.00 €	0.00 €	0.00 €
2031 - Frais d'études	281	75 000.00 €	0.00 €	0.00 €
2031 - Frais d'études	3	10 548.00 €	0.00 €	0.00 €
2031 - Frais d'études	30	0.00 €	0.00 €	8 664.00 €
2031 - Frais d'études	312	0.00 €	6 348.00 €	0.00 €
2031 - Frais d'études	314	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
2031 - Frais d'études	321	0.00 €	0.00 €	0.00 €
2031 - Frais d'études	5	33 527.16 €	0.00 €	0.00 €
2031 - Frais d'études	515	166 930.06 €	7 227.90 €	0.00 €
2031 - Frais d'études	87	0.00 €	0.00 €	0.00 €
2051 - Concessions et droits similaires	020	8 636.75 €	22 073.28 €	4 008.00 €
2051 - Concessions et droits similaires	313	390.00 €	0.00 €	0.00 €
2051 - Concessions et droits similaires	314	5 000.00 €	2 280.00 €	0.00 €

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID : 074-217402809-20250313-CM25022B-BF

SLO

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE

Collectivité : **COMMUNE de THÔNES**

Budget : **BUDGET PRINCIPAL**

2024

Compte	Fonction	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
Chapitre - 204				56 228.17 €
2041582 - Subv. autres groupem. - Bâtiments et installations	5	101 834.98 €	0.00 €	56 228.17 €
2041582 - Subv. autres groupem. - Bâtiments et installations	515	155 785.10 €	0.00 €	0.00 €
204182 - Subv.org.publics divers - Bâtiments et installations	551	0.00 €	0.00 €	0.00 €
204182 - Subv.org.publics divers - Bâtiments et installations	554	105 000.00 €	105 000.00 €	0.00 €
Chapitre - 21				227 635.74 €
2111 - Terrains nus	314	6 000.00 €	3 861.76 €	0.00 €
2111 - Terrains nus	5	4 590.00 €	0.00 €	0.00 €
2111 - Terrains nus	515	0.00 €	139 331.00 €	0.00 €
2116 - Cimetière	025	170 055.00 €	7 298.62 €	7 122.72 €
2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	025	0.00 €	5 005.00 €	0.00 €
2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	5	5 005.00 €	0.00 €	0.00 €
2128 - Autres agencements et aménagements	314	16 320.00 €	0.00 €	0.00 €
2128 - Autres agencements et aménagements	322	30 900.00 €	23 691.71 €	0.00 €
2128 - Autres agencements et aménagements	325	59 120.00 €	13 183.62 €	26 946.96 €
21312 - Constructions bâtiments scolaires	2	9 751.50 €	0.00 €	0.00 €
21312 - Constructions bâtiments scolaires	211	17 000.00 €	1 997.10 €	0.00 €
21312 - Constructions bâtiments scolaires	212	11 950.00 €	0.00 €	1 344.00 €
21312 - Constructions bâtiments scolaires	213	52 050.00 €	46 017.71 €	1 976.40 €
21312 - Constructions bâtiments scolaires	281	0.00 €	7 754.40 €	0.00 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	01	82 632.75 €	0.00 €	0.00 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	023	49 400.00 €	4 068.00 €	10 382.78 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	024	35 000.00 €	2 594.40 €	33 924.00 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	2	7 447.92 €	0.00 €	0.00 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	3	8 730.40 €	0.00 €	0.00 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	312	75 320.00 €	41 443.44 €	0.00 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	314	36 069.60 €	41 973.28 €	18 215.36 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	316	26 055.00 €	9 452.07 €	0.00 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	317	18 900.00 €	1 303.68 €	19 730.45 €

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le



ID : 074-217402809-20250313-CM25022B-BF

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE

Collectivité : **COMMUNE de THÔNES**

Budget : **BUDGET PRINCIPAL**

2024

Compte	Fonction	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
21318 - Constructions autres bâtiments publics	321	31 880.00 €	71 896.58 €	0.00 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	322	0.00 €	17 188.00 €	0.00 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	323	25 000.00 €	25 119.18 €	0.00 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	4221	661 484.81 €	0.00 €	0.00 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	5	3 153.86 €	0.00 €	0.00 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	510	3 000.00 €	3 152.94 €	1 284.00 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	515	-616 735.00 €	0.00 €	0.00 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	551	0.00 €	777.60 €	0.00 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	6	3 784.39 €	0.00 €	0.00 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	632	21 000.00 €	3 006.79 €	0.00 €
2152 - Installations de voirie	020	5 000.00 €	2 758.82 €	0.00 €
2152 - Installations de voirie	5	5 269.44 €	0.00 €	0.00 €
2152 - Installations de voirie	510	52 225.00 €	35 879.49 €	17 622.00 €
2152 - Installations de voirie	514	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
2152 - Installations de voirie	515	-8 500.00 €	15 709.51 €	0.00 €
21828 - Autres matériels de transport	023	80 000.00 €	1 158.89 €	77 026.18 €
21828 - Autres matériels de transport	510	180 000.00 €	169 197.39 €	12 060.89 €
21831 - Matériel informatique scolaire	212	2 000.00 €	1 274.18 €	0.00 €
21838 - Autre matériel informatique	0	28 350.00 €	0.00 €	0.00 €
21838 - Autre matériel informatique	020	0.00 €	26 022.12 €	0.00 €
21838 - Autre matériel informatique	313	4 500.00 €	0.00 €	0.00 €
21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaires	212	1 500.00 €	865.36 €	0.00 €
21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaires	213	8 500.00 €	3 267.60 €	0.00 €
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	020	10 000.00 €	957.48 €	0.00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	01	1 172.74 €	0.00 €	0.00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	023	30 000.00 €	29 626.55 €	0.00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	024	20 000.00 €	23 365.34 €	0.00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	1	1 114.80 €	0.00 €	0.00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	11	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID : 074-217402809-20250313-CM25022B-BF

SLO

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE

Collectivité : **COMMUNE de THÔNES**

Budget : **BUDGET PRINCIPAL**

2024

Compte	Fonction	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
2188 - Autres immobilisations corporelles	281	18 000.00 €	17 269.64 €	0.00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	312	9 296.29 €	0.00 €	0.00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	313	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	321	7 500.00 €	1 924.80 €	0.00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	323	4 000.00 €	2 312.40 €	0.00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	510	15 900.00 €	14 452.74 €	0.00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	515	8 500.00 €	1 047.60 €	0.00 €
Chapitre - 23				1 692 282,38 €
2313 - Constructions (en cours)	0	17 020.30 €	0.00 €	17 020.30 €
2313 - Constructions (en cours)	01	43 745.14 €	0.00 €	19 070.52 €
2313 - Constructions (en cours)	020	44 500.00 €	5 359.40 €	63 110.21 €
2313 - Constructions (en cours)	024	50 000.00 €	17 247.33 €	45 831.00 €
2313 - Constructions (en cours)	18	0.00 €	0.00 €	4 083.90 €
2313 - Constructions (en cours)	322	30 000.00 €	865.58 €	46 140.00 €
2313 - Constructions (en cours)	4211	94 067.52 €	12 573.48 €	84 879.00 €
2313 - Constructions (en cours)	4221	0.00 €	336.00 €	3 744.90 €
2313 - Constructions (en cours)	442	1 992 827.00 €	933 308.57 €	442 783.43 €
2313 - Constructions (en cours)	515	0.00 €	274 443.46 €	432 827.10 €
2313 - Constructions (en cours)	758	30 665.00 €	6 313.68 €	0.00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	01	22 040.00 €	0.00 €	20 440.00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	5	2 386 568.08 €	4 266.23 €	196 602.58 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	510	0.00 €	76 021.80 €	11 398.98 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	515	2 602 448.84 €	4 929 308.05 €	304 350.46 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	518	0.00 €	0.00 €	0.00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	87	1 431 566.20 €	81 969.87 €	0.00 €
238 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	510	53 800.00 €	13 414.49 €	0.00 €
238 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	54	13 407.00 €	0.00 €	0.00 €

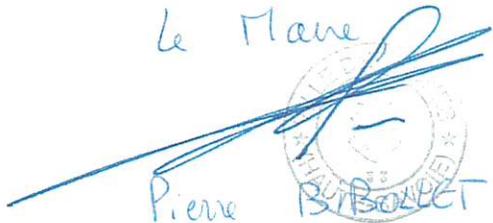
ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE

Collectivité : **COMMUNE de THÔNES**

Budget : **BUDGET PRINCIPAL**

2024

Compte	Fonction	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
Chapitre - 27				0.00 €
27638 - Créances sur autres établissements publics	020	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
27638 - Créances sur autres établissements publics	54	26 814.00 €	0.00 €	0.00 €
27638 - Créances sur autres établissements publics	551	249 580.00 €	250 489.43 €	0.00 €
	Total des dépenses	11 640 728.01 €	7 992 595.50 €	2 008 894.29 €

Le Maire

Pierre BOUTET


ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN RECETTE

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le



ID : 074-217402809-20250313-CM25022B-BF

Collectivité : **COMMUNE de THÔNES**

Budget : **BUDGET PRINCIPAL**

2024

Compte	Fonction	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
Chapitre - 001				0:00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	01	696 059.83 €	696 059.83 €	0.00 €
Chapitre - 024				169 575.00 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	01	169 575.00 €	0.00 €	169 575.00 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	024	0.00 €	0.00 €	0.00 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	4211	331 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Chapitre - 10				0:00 €
10222 - FCTVA	01	1 050 639.93 €	1 065 152.60 €	0.00 €
10226 - Taxe d'aménagement	01	100 000.00 €	97 189.68 €	0.00 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	01	1 198 387.63 €	1 198 387.63 €	0.00 €
Chapitre - 13				2 315 491.00 €
1311 - Subv. transf. Etat et établissements nationaux	515	106 316.00 €	0.00 €	0.00 €
1313 - Subv. transf. Départements	023	40 000.00 €	0.00 €	26 398.00 €
13151 - Subv. transf. GFP de rattachement	5	491 540.00 €	0.00 €	0.00 €
13151 - Subv. transf. GFP de rattachement	515	0.00 €	491 540.20 €	0.00 €
1321 - Subv. non transf. Etat et établissements nationaux	01	58 948.00 €	0.00 €	0.00 €
1321 - Subv. non transf. Etat et établissements nationaux	024	0.00 €	0.00 €	0.00 €
1321 - Subv. non transf. Etat et établissements nationaux	4211	100 000.00 €	0.00 €	100 000.00 €
1321 - Subv. non transf. Etat et établissements nationaux	5	710 855.00 €	0.00 €	16 000.00 €
1321 - Subv. non transf. Etat et établissements nationaux	515	511 016.00 €	600 989.00 €	333 679.00 €
1321 - Subv. non transf. Etat et établissements nationaux	87	0.00 €	0.00 €	0.00 €
1322 - Subv. non transf. Régions	1	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
1322 - Subv. non transf. Régions	11	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €
1322 - Subv. non transf. Régions	5	789 060.00 €	0.00 €	0.00 €
1322 - Subv. non transf. Régions	515	145 600.00 €	0.00 €	889 060.00 €
1323 - Subv. non transf. Départements	01	50 000.00 €	0.00 €	50 000.00 €
1323 - Subv. non transf. Départements	321	22 000.00 €	11 000.00 €	11 000.00 €

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN RECETTE

Envoyé en préfecture le 20/03/2025
 Reçu en préfecture le 20/03/2025
 Publié le
 ID : 074-217402809-20250313-CM25022B-BF

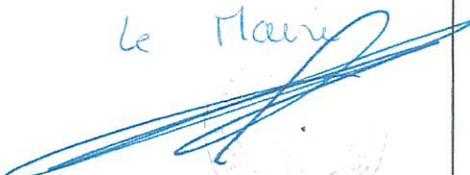
SLOW

Collectivité : **COMMUNE de THÔNES**

Budget : **BUDGET PRINCIPAL**

2024

Compte	Fonction	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
1323 - Subv. non transf. Départements	322	0.00 €	0.00 €	0.00 €
1323 - Subv. non transf. Départements	4211	75 000.00 €	0.00 €	75 000.00 €
1323 - Subv. non transf. Départements	5	925 122.00 €	0.00 €	100 000.00 €
1323 - Subv. non transf. Départements	515	894 668.00 €	753 068.00 €	291 051.00 €
1323 - Subv. non transf. Départements	54	13 000.00 €	0.00 €	0.00 €
1328 - Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	4211	300 000.00 €	0.00 €	270 000.00 €
1328 - Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	5	6 690.00 €	0.00 €	6 690.00 €
1328 - Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	515	0.00 €	0.00 €	0.00 €
13461 - Fonds équip. non amort. - Dot. équipement territoires ruraux	515	0.00 €	129 171.00 €	116 613.00 €
Chapitre - 16				1 500 000.00 €
1641 - Emprunts en euros	01	1 500 000.00 €	0.00 €	1 500 000.00 €
Chapitre - 23				0.00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	87	7 000.00 €	6 694.04 €	0.00 €
Chapitre - 27				0.00 €
27638 - Créances sur autres établissements publics	54	26 814.00 €	0.00 €	0.00 €
	Total des recettes	10 349 291.39 €	5 049 251.98 €	3 985 066.00 €

Le Maire

 Pierre BiBOLLET